

Réunion du 22 juin 2018

L'an **deux mil dix huit**, le **vendredi vingt deux juin**, à quinze heures, le Conseil Municipal de la commune de **GOULLES**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la présidence du Docteur Hervé ROUANNE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 18 juin 2018

Présents : MM. ROUANNE Hervé, REVEILLER Michel, BITARELLE Jean-Claude, BROUSSE Michel, COUSQUE Cyril, RIGAUX Joël, MOULENNE Laurent

Absent : RENARD Marie (procuration à RIGAUX Joël), MADRIGNAC Annie (procuration à BITARELLE Jean-Claude, VEYSSIERE Alain (procuration à ROUANNE Hervé), SEININGE Henri (procuration à MOULENNE Laurent)

Monsieur COUSQUE Cyril a été élu secrétaire.

2018-06-22-039 - Boulangerie Epicerie : perspectives de reprise - acquisition du matériel

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la situation de la Boulangerie Pâtisserie Epicerie Vival :

- le gérant actuel a donné congé au propriétaire à la date du 1er juillet 2018,
- la Commune a affiché sa volonté de voir ce commerce de proximité essentiel aux besoins de la population perdurer dans le temps, non seulement pour Gouilles mais pour tout le territoire de l'ancien canton de Mercoeur
- un repreneur s'est fait connaître fin mai 2018,
- une rencontre entre le cédant, le repreneur et la Commune a eu lieu récemment,
- le vendeur souhaite vendre tout le matériel (de production) de Boulangerie Pâtisserie à hauteur de 28 000.00 €, le fourgon pour les tournées et le matériel de magasin (matériel pour la vente) à hauteur de 10 000.00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil de se positionner favorablement pour une acquisition partielle par la collectivité à hauteur de 28 000 € pour le matériel de production de façon à faciliter cette transmission. Dans le même temps il indique que le porteur de projet s'est positionné pour l'acquisition du matériel de vente à hauteur de 10 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Membres	11	Présents	7	Procurations	3	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

- est favorable au principe de sauvegarde du dernier commerce de proximité existant,

Membres	11	Présents	7	Procurations	3	Votants	10	Abstentions	2	Exprimés	8	Pour	6	Contre	2
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	---	------	---	--------	---

- décide de faciliter cette transmission en se proposant d'acquérir le matériel de production de l'activité Boulangerie Pâtisserie pour un montant de 28 000.00 €,
- charge le Maire d'en informer le vendeur pour obtenir son accord,
- autorise le Maire à signer l'acte éventuel correspondant (notarié ou autre),
- dit que les frais correspondants seront à la charge de la Commune,
- prévoit le financement par des fonds réservés à l'article 2181 du Budget 2018.

2018-06-15-040 - Boulangerie Epicerie : Perspectives de reprise - acquisition du matériel - financement

Membres	11	Présents	7	Procurations	4	Votants	11	Abstentions	2	Exprimés	9	Pour	7	Contre	2
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	---	------	---	--------	---

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'acquisition du matériel professionnel de Boulangerie Pâtisserie Epicerie décidée précédemment est susceptible de bénéficier d'aides de l'Etat (FISAC) et de la Région.

Il propose donc au Conseil de l'autoriser à mobiliser ces aides.

Leur attribution pourra permettre au preneur d'alléger ces mensualités de location et/ou d'en réduire la durée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- sollicite une aide de l'Etat, FISAC, la plus élevée possible,
- sollicite une aide de la Région, la plus élevée possible,
- envisage le plan de financement suivant :
 - . Montant du projet 28 000.00 €
 - . Aide de l'Etat, FISAC, 20 % 5 600.00 €
 - . Aide de la Région, 20 % 5 600.00 €
 - . Aide la Région, XVD, 10 % 2 800.00 €
 - . Fonds réservés du Budget communal 14 000.00 €
- charge le Maire de toutes les démarches en vue de l'obtention de ces aides.

2018-06-15-041 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Membres	11	Présents	7	Procurations	4	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

En application des décrets n° 95-635 du 06 mai 1995 et 2007-675 du 2 mai 2007, et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport au titre de l'année écoulée sur le prix et la qualité des Services Publics de l'Eau potable, de l'Assainissement Collectif et de l'Assainissement Non Collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **approuve le rapport** qui lui a été présenté au titre de l'année 2017.

2018-06-15-042 - Eau et assainissement : révision des tarifs pour 2018-2019

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de la précédente délibération relative aux tarifs d'eau et d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide les tarifs suivants pour la consommation de la période du 15 juillet 2018 au 15 juillet 2019 :

Membres	11	Présents	7	Procurations	4	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

1 - Service eau potable :

- Abonnement domestique	54.00 €
- Abonnement non domestique	42.00 €
- Consommation :	
1° tranche : de 001 à 120 m3, le m3	0.70 €
2° tranche : de 121 à 400 m3, le m3	0.50 €
3° tranche : au delà de 400 m3, le m3	0.40 €
Prix unitaires hors taxes et redevances prévues par la réglementation (Agence de l'eau, ...)	

2 - Frais de rôle d'eau : 1.00 €

3 - Frais d'intervention sur le réseau :

- Forfait pour ouverture ou fermeture de vanne	7.50 €
- Montant horaire pour frais de main d'œuvre	15.00 €
- Fourniture de compteur suite à détérioration imputable au concessionnaire (travaux, gel, ...).....	40.00 €

Membres	11	Présents	7	Procurations	4	Votants	11	Abstentions	1	Exprimés	10	Pour	9	Contre	1
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	---	--------	---

4 - Service Assainissement (du bourg) :

- Taxe de raccordement	60.00 €
- Le m3 d'eaux usées consommées	0.90 €

Membres	11	Présents	7	Procurations	4	Votants	11	Abstentions	1	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

5 - Fourniture d'eau aux communes de Saint Bonnet les Tours et Sexcles :

- St Bonnet : Tarif 2017 : 0.84 €/m3	Tarif 2018 :.....	0,89 €
- Sexcles : Tarif 2017 : 0.84 €/m3	Tarif 2018 :.....	0,89 €

Membres	11	Présents	7	Procurations	4	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

6 - Tarifs SPANC : Contrôles d'assainissement Non Collectif : :

- Contrôle de dispositifs neufs	47.00 €
- Contrôles de dispositifs existants	27.00 €
- Absence lors du rendez-vous de visite	47.00 €

2018-06-15-043 - Mise à jour du tableau des emplois

Membres	11	Présents	7	Procurations	4	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que conformément à l'article 80 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont gérés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal, compte tenu des nécessités de services, de modifier le tableau des emplois..

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal le 16 juin 2017, Monsieur le Maire propose pour une bonne organisation des services :

- la suppression de Un emploi d'Agent de Maîtrise à temps complet,
- la création de Un emploi d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Décide d'adopter la suppression et la création d'emplois ainsi proposées.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1^{er} octobre 2018 :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Agents de Maîtrise Territoriaux

Grade : Agent de Maîtrise (ancien effectif à temps complet : 1, Nouvel effectif : 0)

Agent de Maîtrise Principal (ancien effectif 0, nouvel effectif à temps complet : 1,)

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans des emplois seront inscrits au Budget

communal.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Feuillet de clôture contenant la délibération n° 2018-06-15-039 à 2017-06-22-15-043 établie sur 3 pages.

ROUANNE Hervé,

REVEILLER Michel

BITARELLE Jean-Claude,

BROUSSE Michel,

COUSQUE Cyril,

RIGAUX Joël,

MOULENNE Laurent,